

constitution de société

Par **alasoop**, le **28/03/2009** à **14:46**

salut tous,

je dois conseiller une structure commerciale pour 03 frères qui souhaitent constituer une société.

cependant, 02 se méfient du troisième et veulent se garder la maîtrise totale des opérations. je pense à une SARL mais depuis le 01 janvier 2009... plus besoin de capital pour la SAS et plus d'obligation d'un commissaire aux apports pour la SAS... bref auriez-vous une idée ? SARL ou SAS ?

merci par avance

Par **jeeecy**, le **28/03/2009** à **16:47**

si la société entre dans les seuils, la SAS sans hésiter, pour sa liberté statutaire ;) image not found or type unknown

Par **alasoop**, le **28/03/2009** à **17:09**

Bonjour,

merci beaucoup pour votre réponse, néanmoins, compte tenu que l'obligation de 7500 € au capital n'est plus obligatoire depuis le 1er janv. 1999 quel intérêt et dans quel cas constituer une SARL est-ce la mort de la SARL ?

merci @+

Par **jeeecy**, le **28/03/2009** à **17:32**

oui à mon sens le gouvernement souhaite faire de la SAS la société de base, à la place de la SARL

Par **Zuvassin**, le **25/04/2009** à **22:07**

d'ailleurs beaucoup de SARL sont en train de mourir, car les dispositions pour la succession la donation le partage d'une entreprise sont bien plus favorables à une SAS (l'argent va à

l'argent)... c'est pourquoi beaucoup de SARL se transforme rapidement en SAS (en plus le dirigeant peut etre considere comme salarie et non TNS)...